

INITIATIVE DES CONSEILS SUBVENTIONNAIRES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

PROSPECTUS

Le présent prospectus est destiné à des organisations comme des instituts de recherche, des centres universitaires, des think tanks, des organisations non gouvernementales (ONG), des académies scientifiques et des parties prenantes qui exprimeront leur intérêt à collaborer à une nouvelle initiative visant à renforcer les capacités des **Conseils subventionnaires de la recherche scientifique en Afrique orientale, australe, centrale et occidentale**, afin de soutenir des recherches et des politiques fondées sur des données probantes qui contribueront au développement économique et social. L'initiative quinquennale est financée conjointement par le Department for International Development du Royaume-Uni, le Centre de recherches pour le développement international du Canada (CRDI) et la Fondation nationale de recherche de l'Afrique du Sud.

Le contexte de l'initiative, le contexte dans lequel elle se présente, les objectifs et les résultats attendus, les critères d'admissibilité et de présélection ainsi que la procédure de demande sont présentés ci-dessous.

1. À PROPOS DE L'INITIATIVE

Les changements observés en Afrique subsaharienne au cours des dix dernières années environ ont créé un contexte dans lequel la science, la technologie et l'innovation (STI) se révèlent des facteurs clés du développement social et économique. Parmi ces changements, citons l'augmentation des fonds accordés à la recherche par les gouvernements nationaux, l'accroissement des activités de production et d'innovation scientifiques, la création d'organisations de soutien à la recherche scientifique, à la technologie et à l'innovation, et l'augmentation des projets de recherche coopératifs interrégionaux. Par exemple, de nombreux gouvernements africains se sont engagés à accroître l'enveloppe de leurs dépenses intérieures brutes en R et D afin d'atteindre 1 %, tel que cela est prévu dans le Plan d'action de Lagos. Même si les progrès sont lents, on observe une tendance à la hausse au chapitre des allocations budgétaires en R et D dans certains pays, notamment au Kenya, où l'on s'est engagé à atteindre 2 % d'ici 2015 (*The Science, Technology and Innovation Act*, 2013). À l'échelle régionale, la Commission des sciences et de la technologie de la Communauté de l'Afrique orientale, nouvellement établie au Rwanda, s'emploie à recenser les principaux enjeux relatifs aux sciences, à

coordonner et à promouvoir les activités technologiques dans les États membres, et à faciliter les relations entre les scientifiques dans toutes les disciplines. Dans le domaine de la R et D agricole, un certain nombre d'organisations régionales (par exemple, l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale) ont été mises sur pied dans le but de coordonner et de promouvoir les partenariats intrarégionaux.

En dépit de ces tendances favorables, le secteur de la STI dans les pays en développement continue à faire face à certaines difficultés, notamment la faible capacité en recherche et en gestion de la recherche. Les **Conseils subventionnaires de la recherche scientifique** et les organisations connexes, comme les universités, les conseils, les commissions et les fondations scientifiques, jouent un rôle vital pour ce qui est de financer et de catalyser la recherche et l'innovation en Afrique. Une récente étude de délimitation de la portée financée par le CRDI dans 17 pays d'Afrique subsaharienne a souligné le rôle de plus en plus important que ces acteurs intermédiaires jouent dans les réseaux scientifiques nationaux. Or, cette étude a également permis de définir un éventail de défis interdépendants auxquels ces pays se heurtent, notamment une capacité limitée, un financement inadéquat, des rôles qui se chevauchent, une mauvaise coordination avec d'autres organismes, l'absence de lois adéquates et une mise en oeuvre déficiente des politiques de financement de la recherche et des sciences.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Les objectifs sont les suivants : renforcer la capacité des **Conseils subventionnaires de la recherche scientifique** dans le but de : 1) gérer les projets de recherche, 2) concevoir et surveiller des programmes de recherche fondés sur l'utilisation d'indicateurs de STI robustes, 3) faciliter la mise en commun des connaissances avec le secteur privé et 4) établir des partenariats avec d'autres acteurs du milieu scientifique. Ces objectifs seront atteints grâce à un certain nombre de méthodes, y compris des échanges et de la formation adaptés à la région, des forums régionaux, de la formation en ligne, de l'encadrement individualisé sur place et des projets de recherche coopératifs.

Les principaux résultats de l'initiative comprendront 1) des pratiques de gestion de projets de recherche plus efficaces au sein des Conseils, 2) le renforcement de la capacité des Conseils à concevoir et à surveiller des programmes de recherche fondés sur l'utilisation d'indicateurs robustes en matière de science, de technologie et d'innovation, 3) une mise en commun accrue des connaissances avec le secteur privé et 4) des Conseils de plus en plus harmonisés et mis en réseau. Des Conseils plus efficaces contribueront à renforcer les réseaux scientifiques nationaux, ce qui

mènera à des recherches dirigées à l'échelle nationale, qui contribueront au développement de l'Afrique de l'Est et des autres pays participants.

Objectif 1 – Renforcer la capacité des **Conseils subventionnaires de la recherche scientifique** à gérer les projets de recherche.

Cet objectif aidera les membres des Conseils à améliorer la gestion des projets de recherche dans un certain nombre de domaines clés, notamment les systèmes et les procédures d'octroi de subventions, les principes d'examen du mérite scientifique, l'analyse des politiques en matière de STI et la détermination des priorités de recherche, la conception et la gestion des accords de coopération scientifique et technologique, la communication efficace des résultats de recherche, la schématisation du financement consacré à la science et à l'innovation, l'harmonisation de la recherche financée par les fonds publics avec les besoins du secteur privé, et la mise en oeuvre de nouvelles pratiques scientifiques, telles que le libre accès et la science ouverte. Les domaines seront arrêtés en consultation avec les Conseils participants.

On incitera également ces derniers à encourager la mise en pratique des résultats de recherche et leur communication.

Objectif 2 – Concevoir et surveiller des programmes de recherche fondés sur l'utilisation d'indicateurs robustes en matière de science, de technologie et d'innovation (STI).

Cet objectif permettra de renforcer la capacité des Conseils participants à concevoir et à surveiller des programmes de recherche fondés sur l'élaboration, la collecte, l'analyse et l'utilisation d'indicateurs de STI. On renforcera également la capacité d'utiliser des techniques de prévision et de production de scénarios dans le but de cerner et de hiérarchiser les besoins futurs en STI. Les travaux en cours entrepris par l'Observatoire UA/NEPAD sur les indicateurs de STI serviront de fondement et seront coordonnés aux activités réalisées au titre de cet objectif.

Les **Conseils subventionnaires de la recherche scientifique** occupent une position unique leur permettant de contribuer aux politiques publiques grâce à la collecte, à l'analyse et à l'utilisation d'indicateurs dans un certain nombre de domaines importants. Par exemple, de nombreux Conseils forment de jeunes chercheurs, promeuvent la collaboration entre les organismes universitaires et les autres, et encouragent la commercialisation et l'application de la recherche financée par le secteur public. Le fait de comprendre les effets de ces efforts et ces changements au fil du temps peut apporter un éclairage utile sur les progrès d'un

pays sur le plan socioéconomique ainsi que sur ses besoins actuels et futurs en matière de STI et de ressources humaines, et alimenter les stratégies de croissance économique et industrielle. La capacité de recenser, d'évaluer et de communiquer les résultats de l'investissement public dans la formation, la recherche et l'innovation aidera les Conseils participants à suivre les progrès réalisés en vue de concrétiser la vision du développement socioéconomique du pays et à apporter les ajustements nécessaires, étayés par des données probantes. Cela démontrera les avantages des investissements publics durables dans le domaine des STI.

Les Conseils ont souligné qu'il était nécessaire de convaincre les dirigeants élus et les contribuables de l'importance que revêt la recherche scientifique. Le soutien du gouvernement envers les Conseils tend à augmenter et à diminuer en fonction des convictions des divers dirigeants et partis politiques. Cela engendre de l'incertitude quant à la planification et aux activités des Conseils. Lorsque de telles occasions d'investissement sont laissées de côté, les avantages potentiels ont tendance à disparaître rapidement. Par conséquent, cet objectif aidera les Conseils à plaider leur cause et à s'assurer d'un soutien continu, notamment en renforçant leur capacité d'utiliser les indicateurs.

Objectif 3 – Renforcer la capacité de soutenir la mise en commun des connaissances avec le secteur privé.

Cet objectif appuiera les projets conçus dans le but de favoriser la création de liens entre les organismes de recherche du secteur public (universités et instituts nationaux de recherche) et le secteur privé. Les Conseils participants procéderont à la détermination des domaines de recherche prioritaires qui correspondent aux besoins du secteur privé. Les domaines peuvent comprendre l'agriculture, l'énergie, les sciences de la santé et les sciences de la vie. Ces projets de partenariat garantiront que les priorités des organismes de recherche du secteur public cadrent mieux avec les besoins du secteur privé, ce qui facilitera la mise en commun des connaissances et l'utilisation des conclusions de la recherche. Les leçons et les pratiques exemplaires tirées de ces projets seront résumées et transmises à tous les Conseils. Ces activités permettront aux Conseils d'élaborer des politiques et des plans d'action qui promeuvent l'innovation en renforçant les liens avec le secteur privé.

Le but est d'aider les Conseils participants à accroître les budgets alloués à la recherche axée sur le développement. La capacité des Conseils à cofinancer cette activité constituera le principal critère de participation. Les Conseils participants procéderont à la détermination des thèmes de recherche prioritaires ainsi qu'à la sélection et à la gestion des projets.

Objectif 4 – Renforcer les partenariats entre les **Conseils subventionnaires de la recherche scientifique.**

Cet objectif vise à créer des occasions pour les Conseils de la région élargie de l'Afrique subsaharienne de mettre en commun l'information et les leçons apprises. L'interaction et la collaboration avec d'autres acteurs des réseaux scientifiques, comme les universités et l'industrie, seront également facilitées. Les partenariats accéléreront le processus d'apprentissage, tandis que la coordination améliorera les synergies avec d'autres acteurs des réseaux scientifiques. Cet objectif appuiera trois activités principales.

Accords de collaboration La première activité appuiera les Conseils qui souhaitent établir des partenariats plus ciblés avec d'autres afin de renforcer certains domaines précis. La nature de cette collaboration transfrontalière sera déterminée et appuyée par les Conseils eux-mêmes.

Des forums sur l'apprentissage seront organisés pour les présidents des Conseils et d'autres hauts fonctionnaires des pays participants, afin qu'ils se rencontrent une ou deux fois par année pour mettre en commun leurs expériences et les leçons apprises. Chaque forum s'articulera autour d'un thème précis, choisi conjointement par les Conseils participants.

Un **carrefour virtuel ou plate-forme d'apprentissage** facilitera la mise en commun des ressources, le renforcement de la collectivité, la collaboration et le mentorat, l'archivage des résultats et des données, l'accès aux ressources pertinentes et la diffusion des résultats de l'initiative.

5. PRÉSÉLECTION DES INSTITUTIONS TECHNIQUES PARTENAIRES

Les objectifs de l'initiative seront atteints au moyen de différentes activités comme des cours et des ateliers de formation adaptés à la région, des forums régionaux, de la formation en ligne, de l'encadrement individualisé sur place et des projets de recherche coopératifs. Ces activités peuvent varier en fonction de l'objectif et du conseil visés. L'initiative mènera une évaluation initiale pour déterminer les intérêts et les besoins en matière de renforcement des capacités de chacun des **Conseils subventionnaires de la recherche scientifique** participants.

La sélection se fera en **deux** étapes. Tout d'abord, les institutions techniques partenaires seront présélectionnées en fonction des critères énumérés ci-dessous. Ensuite, durant la deuxième étape, des institutions techniques partenaires seront choisies sur la liste d'organisations présélectionnées et les Conseils subventionnaires de la recherche scientifique participants feront appel à elles, par l'intermédiaire d'un

processus concurrentiel fondé sur un certain nombre de critères, dont le budget soumis et le résultat de l'évaluation institutionnelle¹. **Veillez noter** que les budgets ne sont PAS exigés au stade de la présélection. Veuillez aussi noter que l'on ne s'attend pas à ce que chacune des organisations candidates fournisse des mesures de renforcement des capacités liées à tous les domaines thématiques. Les organisations candidates sont donc invitées à présenter une demande seulement pour les domaines qui correspondent le mieux à leur expertise et à leur expérience.

La présélection sera concurrentielle et guidée par les principes suivants :

Critères généraux

- Connaissances du milieu de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) en Afrique subsaharienne;
- Intérêt à entretenir des relations à long terme avec les **Conseils subventionnaires de la recherche scientifique** en Afrique subsaharienne²;
- Expérience de travail avec des **Conseils subventionnaires de la recherche scientifique** de pays d'Afrique subsaharienne;
- Expérience de la supervision de programmes de développement des capacités en utilisant des méthodes fondées sur des données probantes, et de la démonstration de l'incidence de l'apprentissage (p. ex. formation et mentorat personnalisés, forums sur l'apprentissage, formation en ligne, encadrement individualisé sur place);
- Capacité de travailler en anglais (pays anglophones) ou en français (pays francophones).

Au moins un des critères particuliers suivants :

- Expérience et développement des capacités en matière de gestion de la recherche scientifique (p. ex. systèmes, politiques et procédures d'octroi de subventions, tarification);
- Expérience et développement des capacités en matière d'utilisation d'indicateurs de STI pour élaborer et surveiller des programmes de recherche;
- Expérience de la promotion de partenariats de recherche et d'innovation public-privé;

¹ L'évaluation institutionnelle comprend l'évaluation des états financiers audités, de la liste des bailleurs de fonds externes actuels et de leurs contributions, du dernier rapport annuel, et de la structure et de l'organigramme organisationnels. Les détails contractuels seront fournis aux organisations présélectionnées.

² L'initiative souhaite vivement collaborer avec des organisations qui veulent, elles aussi, entretenir des relations à long terme avec divers acteurs des réseaux scientifiques nationaux, dont les Conseils subventionnaires de la recherche scientifique.

- Expérience du renforcement des capacités dans d'autres domaines thématiques cernés par l'initiative : analyse des politiques en matière de STI; détermination des priorités de recherche; conception et gestion des accords de coopération scientifique et technologique; intégration de données probantes aux politiques; schématisation et suivi du financement consacré à la science et à l'innovation; et mise en oeuvre de nouvelles pratiques scientifiques, telles que le libre accès et la science ouverte;
- Expérience de la supervision d'ateliers ou de forums régionaux.

Cet appel s'adresse aux organisations constituées en personne morale. On encourage vivement les organisations dont le siège se trouve en Afrique subsaharienne à présenter une demande. La demande doit être accompagnée d'une lettre d'autorisation officielle de chacune des organisations partenaires, dûment signée par un représentant autorisé.

L'initiative fera directement appel aux organisations candidates retenues. Les partenariats entre organisations ne seront pas autorisés au stade de la présélection, mais pourront être envisagés à la deuxième étape, lorsque les besoins de chaque Conseil subventionnaire de la recherche scientifique auront été définis.

Chaque organisation candidate doit nommer un **coordonnateur**, qui sera chargé de l'administration financière, de l'élaboration des rapports et des autres obligations contractuelles.

6. MARCHE À SUIVRE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE ET DATE LIMITE

Les organisations intéressées doivent soumettre une lettre de manifestation d'intérêt (en anglais, en utilisant le [Formulaire de manifestation d'intérêt](#) fourni). Les demandes doivent être soumises par courriel à SGCSSA@crdi.ca au plus tard **le 31 août 2015 à 17 h, heure de l'Afrique de l'Est.**

Toute demande de renseignements doit être envoyée par courriel à SGCSSA@crdi.ca au plus tard le **15 août 2015 à 17 h, heure de l'Afrique de l'Est**, pour que l'on puisse y répondre avant la date butoir. Les résultats seront annoncés d'ici le **15 septembre 2015.**

7. À PROPOS DES PARTENAIRES FINANCIERS

Le **Department for International Development (DFID)** est le ministère du gouvernement du Royaume-Uni chargé d'administrer l'aide internationale. Le DFID dirige les travaux du Royaume-Uni visant à mettre fin à l'extrême pauvreté.

La **Fondation nationale de la recherche (NRF)** de l'Afrique du Sud est un organisme gouvernemental indépendant qui a été créé dans le but de promouvoir et de soutenir la recherche pour faciliter la création du savoir, l'innovation et le développement dans tous les domaines scientifiques et technologiques, y compris les connaissances indigènes, et ainsi contribuer à améliorer la qualité de vie de tous les Sud-Africains.

Le **Centre de recherches pour le développement international (CRDI)** est une société d'État canadienne qui soutient la production de connaissances et l'innovation en vue d'impulser des changements positifs. Le CRDI produit, cerne et valide des idées et des innovations évolutives, met les solutions entre les mains d'acteurs en mesure d'obtenir des effets à vaste échelle, et évalue les premières réussites du déploiement à vaste échelle afin de déterminer et de diffuser les facteurs essentiels de réussite.



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Canada